

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 23 septembre à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 septembre, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Paul BESOMBES, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Martial MAUGER, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, Nicolas FRENOD, Marie LE BAS, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Patrick QUIVRIN, (P. M. MAUGER), Christophe GSELL, Amélie NAUDOT (P. M. CHAUVOIS), Isabelle VILLEY DESMESERETS (P. Mme LECHEVALLIER), Nadia AOUED (P. Mme POLEYN)

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

Gestion du personnel :

GESTION DU PERSONNEL TITULAIRE – ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE - MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE D'UN POSTE

DEL20240923_10

Présents : 24

Pouvoirs : 4

Abstentions :

Suffrages exprimés :28

Pour : 28

Contre :

Rapporteur : Mme Miralles – VU en CST le 18/09/2024 et en C° finances du 19/09/2024

A la demande de l'agent, et considérant que ceci est compatible avec l'organisation et l'activité du service, il est proposé de réduire le temps de travail du poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à compter du 01/10/2024.

Lu et entendu l'exposé et après délibération, **le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité** de modifier le poste comme suit comme suit :

CODE	POSTE/service	CREATION AU 01/10/2024		
		Grade	Base horaire actuelle	Base horaire au 01/10/2024
EMIO17	/EMIO	Assistant d'enseignement artistique ppal 1 ^{ère} classe	8.5/20 ^{ème}	5.5/20 ^{ème}

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE



Romain BAIL

Transmis en préfecture le
Affiché/notifié le - 1 OCT. 2024
Certifié exécutoire.